Milices juives :
quinze ans – et plus – de terrorisme en France

Robert Faurisson
1er juin 1995

Dans sa livraison de juin 1991, le mensuel *Le Choc du mois* publiait une étude intitulée : Milices juives / Quinze ans de terrorisme (p. 7-13 sur quatre colonnes). Le sous-titre en était le suivant :

Groupe d'action juive , Organisation juive de combat , Organisation juive de défense Sous ces diverses appellations, des activistes juifs ne cessent depuis une quinzaine d'années de semer la terreur, dans la plus totale impunité. Des provocations qui n'ont d'autre but que de susciter des représailles. Comme si certains voulaient que la communauté juive se sente menacée (p. 7)

L'étude passe en revue, du 19 juin 1976 au 20 avril 1991, cinquante cas d'agressions physiques commises par des juifs organisés en groupes. Ne sont donc pas mentionnées les agressions physiques, de toute façon assez rares, commises par des individualités juives. Dans les cinquante cas répertoriés par *Le Choc du mois,* les victimes se sont comptées par centaines. Chez les victimes de ces milices on relève : mort d'homme, blessures suivies de coma profond, infirmités à vie, séquelles graves ainsi que vitriolage, commission d'actes de barbarie, il crevé, tabassage en règle en la présence de policiers ou de gardes refusant d'intervenir, nombreuses hospitalisations, nombreux guet-apens, dont un, au moins, avec la complicité de la presse (cas du journal *Libération*). La plupart de ces agressions sont passées sous silence par les médias ou brièvement rapportées. Certaines sont approuvées par des publications ou des organisations juives qui, en général, après quelques mots de réprobation, donnent à entendre que les victimes méritent leur sort, que c'est naturel et normal et qu'il ne faut s'attendre, dans l'avenir, à aucune indulgence si jamais on suscite à nouveau la colère des juifs.

Il est remarquable que pas un seul juif n'ait été, en revanche, la victime d'une seule attaque d'un seul groupe dit d'extrême droite ou révisionniste (puisque, aussi bien, la presse fait l'amalgame entre révisionnisme et extrême droite alors que le révisionnisme historique est, en réalité, un phénomène qui intéresse tous les groupes de pensée, de l'ultra-gauche à l'extrême droite en passant par tous les partis, sauf le parti communiste, et cela sans compter les apolitiques. Paul Rassinier, fondateur du révisionnisme historique en France, était socialiste). Parmi les attaques ou les agressions commises par des milices ou des organisations juives, on se bornera à citer celles dont ont été victimes François Duprat, un colloque du GRECE, Marc Fredriksen, Charles Bousquet et, à nouveau, Mark Fredriksen, Michel Caignet, Pierre Sidos, Olivier Mathieu, Pierre Guillaume, les Amis de Saint-Loup et Robert Faurisson. Beaucoup d'autres cas seraient à citer de 1976 (où, le 2 novembre, l'immeuble dans lequel habitait Jean-


SHOUT
SHARE
IT

Marie Le Pen devra être entièrement détruit après avoir été ébranlé sur cinq étages lors d'un attentat à la dynamite revendiqué par un Groupe du souvenir juif) jusqu'à 1991 (où, le 2 avril, Fabrice Benichou, vendeur à la criée d'un journal de Jean-Edern Hallier, meurt à son domicile après avoir été roué de coups dans le quartier juif du Sentier à Paris).

François Duprat

Membre de la direction du Front national, auteur et diffuseur d'écrits révisionnistes, F. Duprat a été tué le 18 mars 1978 dans sa voiture par l'explosion d'une bombe sophistiquée. Sa femme a été grièvement blessée. L'attentat est revendiqué par un Commando du souvenir. En accord avec Serge et Beate Klarsfeld, l'escroc Patrice Chairoff avait publié, dans *Dossier néo-nazisme* (Ramsay, 1977), le nom et l'adresse de F. Duprat ainsi que de plusieurs autres personnes suspectées de fascisme, de néo-nazisme ou de révisionnisme (*Le Monde* , 23 mars 1978, p. 7 ; 26 avril 1978, p. 9).

Dans *Le Droit de vivre* , organe de la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (LICA devenue, par la suite, LICRA), Jean Pierre-Bloch, directeur de cet organe et de cette publication, commente l'assassinat de F. Duprat sans dire un mot du sort de Mme Duprat. Son commentaire reflète une mentalité cabalistique : J. Pierre-Bloch affecte de réprouver un crime inqualifiable mais, pour lui, ce crime est dû au fait que, à l'en croire, s'installent en France en ces années 1977/78 l'anarchie et le règne du règlement de comptes politique et que des appels criminels sont lancés contre les immigrés, des juifs ou des tziganes . On aura noté que J. Pierre-Bloch met ici en regard des *actions* criminelles incontestables avec des *appels* criminels dont il n'indique ni la teneur ni les conséquences dans la réalité. Plus révélateur encore est le passage suivant de sa déclaration : Oui, c'est vrai ; nous sommes prêts à nous battre et à mourir pour permettre à nos adversaires de dire ce qu'ils pensent en toute liberté, dès lors qu'ils ne font pas l'apologie du crime ou qu'ils n'entretiennent pas la haine raciale. Replacés dans le contexte d'un assassinat précis, ces mots constituent un avertissement à l'endroit de ceux qui pourraient déplaire aux juifs en suivant l'exemple de F. Duprat (*Le Monde*, 7/8 mai 1978).

D'ailleurs, quelques mois plus tard, J. Pierre-Bloch, décrivant le professeur Faurisson comme un émule de Louis Darquier de Pellepoix, ancien commissaire général aux Questions juives dans le Gouvernement de Vichy, annonçait : Darquier sera extradé. Ceux qui marchent sur ses traces ne feront pas d'aussi vieux os. Tôt ou tard, ils trouvront les antiracistes sur leur route (*Le Droit de vivre*, décembre 1978, p. 23). La LICRA a été fondée en 1927 par Bernard Lecache sous le nom de Ligue contre les pogroms pour défendre un juif russe qui, l'année précédente, avait assassiné à Paris le général ukrainien Simon Petlioura. Le tapage mené en faveur de l'assassin amena à son acquittement ; le même genre de tapage devait beaucoup plus tard conduire à d'autres acquittements d'assassins (par exemple, le 5 mai 1976, l'acquittement du braqueur et assassin Pierre Goldmann).

Dans une chronique du *Monde* , le journaliste Pierre Viansson-Ponté se livrera à une opération de pure délation au sujet d'une brochure révisionniste anglaise qui avait été diffusée en France par F. Duprat ; dans cette chronique il s'abstiendra de toute allusion à l'assassinat de F. Duprat (Le mensonge (suite) , *Le Monde* , 3/4 septembre 1978, p. 9).

Un colloque du GRECE

Le 9 décembre 1979, le XIVe colloque national du GRECE (Groupe d'études et de recherches sur la civilisation européenne) est attaqué par une centaine d'individus casqués qui

saccagent des stands de livres. Ces individus déploient des calicots portant le nom de l'Organisation juive de défense (OJD). Une quinzaine de participants sont blessés. L'un d'entre eux perdra un il. Plusieurs assaillants sont arrêtés par la police, puis relâchés le soir-même sur l'intervention de Jean-Pierre Pierre-Bloch, fils de J. Pierre-Bloch et ami de Jacques Chirac. Jean-Pierre Pierre-Bloch avait été et sera, par la suite, impliqué dans d'autres agressions ou d'autres interventions en faveur d'agresseurs identiques.

Marc Fredriksen

Le 19 septembre 1980, un commando de l' Organisation juive de défense (OJD) attaque au Palais de justice de Paris des sympathisants de Marc Fredriksen, responsable de la FANE (Fédération d'action nationale et européenne). On relève six blessés, dont deux graves. Les gardes du Palais de justice, pourtant chargés du maintien de l'ordre, laissent, en fait, agir, librement ou plus ou moins librement, les milices juives dans cette circonstance comme dans toutes les autres circonstances identiques. Quant à Jean Pierre-Bloch, il déclarera : La loi du talion pourrait réapparaître [ ]. Si un seul des nôtres est touché, nous appliquerons la formule : il pour il, dent pour dent [ ]. S'il faut nous organiser militairement nous le ferons (*Le Monde* , 1er octobre 1980). La formule Si un seul des nôtres est touché signifie qu'en fait pas un seul juif n'a été touché. Ce qui était vrai en 1980 reste vrai en 1995. Dans le cadre de leur combat contre les nationalistes ou les révisionnistes, les juifs touchent, blessent ou tuent mais ne sont ni touchés, ni blessés, ni tués ; si cela avait été le cas, les médias du monde entier auraient publié avec force commentaires des photographies (non suspectes) qui en auraient attesté : juifs à il crevé, à face vitriolée, dans le coma, déchiquetés, hospitalisés, transportés à la morgue, etc. Imagine-t-on l'exploitation qui aurait été faite de ces horreurs sur les cinq continents ?

Charles Bousquet, Mark Fredriksen

Le 3 octobre 1980, un attentat a lieu contre la synagogue de la rue Copernic, provoquant quatre morts et vingt-sept blessés. Les quatre morts sont des passants ; parmi ceux-ci se trouve une Israélienne dont la présence n'a jamais été expliquée. Christian Bonnet, ministre de l'Intérieur, reçoit, dans la journée même, des informations qui lui permettent d'identifier en la circonstance un attentat palestinien mais, sous la pression des organisations juives et avec l'accord de la grande presse, il laisse croire à une action de l'extrême droite. On apprendra par la suite que l'attentat a été effectivement commis par un Palestinien venu de Chypre. Le soir même de l'attentat, les locaux de la FANE sont dévastés et la Librairie française, rue de l'Abbé-Grégoire, fait l'objet d'une nouvelle tentative d'incendie. Cette librairie, dont le propriétaire est Jean-Gilles Malliarakis, connaîtra en quelques années plus de dix attaques ou attentats. Le siège de l' uvre française, de Pierre Sidos, est mitraillé. Des scènes de lynchage se déroulent dans Paris où des groupes de manifestants juifs s'en prennent à de jeunes passants isolés, grands, blonds et à cheveux courts (*Le Monde* , 9 octobre 1980, p. 12). Le 7 octobre, à Neuilly, Charles Bousquet, 84 ans, est attaqué et vitriolé à son domicile par un groupe d'inconnus qui l'ont apparemment confondu avec le militant nationaliste Pierre Bousquet (sans rapport avec René Bousquet). Il sera hospitalisé pendant un mois à l'hôpital Foch au service des grands brûlés. Il conservera des séquelles de ses blessures. Il renonce à porter plainte parce que son fils Pierre, professeur d'histoire à l'Université de Paris IV, lui a demandé d'agir ainsi à cause des Israélites : Ils sont à Jérusalem ou à Tel-Aviv, ceux qui ont fait cela. Tout serait inutile. Je veux oublier (interview accordée à R. Faurisson le 2 mai 1984).

Le 12 octobre 1980, Mark Fredriksen est roué de coups et admis, dans un état grave, à l'hôpital de Rambouillet. En son absence, son appartement est dévasté. En traitement à Berck-sur-Mer pour de multiples fractures, il manque de subir une nouvelle agression ; trois jeunes gens se présentent qui demandent à le voir ; leur signalement correspond à celui du groupe Aziza qui, ultérieurement, vitriolera Michel Caignet (voy. ci-dessous). Le 20 octobre, l'écrivain André Figuéras est attaqué à son domicile.

Michel Caignet

Le 29 janvier 1981, Michel (Miguel) Caignet, 26 ans, étudiant préparant un doctorat de linguistique anglais-allemand, quitte son domicile de Courbevoie pour se rendre à l'Université lorsqu'il est abordé par quatre individus à proximité de son immeuble. Ceux-ci le renversent, l'immobilisent. L'un des quatre individus lui arrose de vitriol le visage et la main droite. M. Caignet avait appartenu à la FANE et il était révisionniste. Il avait été dénoncé par l'hebdomadaire *VSD* (Vendredi/ Samedi/Dimanche). A la suite du vitriolage, son visage est devenu si atroce que seuls deux journaux ont osé en publier la photographie. L'auteur principal de l'agression, Yves Aziza, étudiant en médecine, fils de Charles Aziza (préparateur en pharmacie à Montreuil), a été connu de la police dans l'heure même qui a suivi l'agression mais la police et la justice françaises ont, dans des conditions scandaleuses et dont le détail est connu, laissé tout le temps à Y. Aziza de s'enfuir vers l'Allemagne et vers Israël. Au ministère de la Justice, un dénommé Main, appartenant à la direction des Affaires criminelles (directeur Raoul Béteille), élude sur un ton sarcastique toute question sur le retard considérable (quatorze jours !) apporté à l'ouverture d'une instruction judiciaire Parmi les correspondants d'Y. Aziza, on découvre le nom de Daniel Ziskind, fils de Michèle Ziskind, s ur de Jean-Pierre Pierre-Bloch, lui-même fils de Jean Pierre-Bloch.

Pierre Sidos

Le 18 septembre 1981, deux cents membres de l' Organisation juive de combat (OJC) font la loi au Palais de justice de Paris où se déroule le procès en diffamation intenté par Pierre Sidos, président de l' uvre française, à Jean Pierre-Bloch. Comme d'habitude, les juifs rouent de coups plusieurs assistants.

Le 25 novembre, les locaux de la librairie *Études et documentation* sont incendiés par un commando.

Le 8 mai 1988, place Saint-Augustin à Paris, des commandos de l'OJC attaquent à coups de barres de fer des militants de l' uvre française qui participaient au défilé traditionnel en l'honneur de Jeanne d'Arc ; ils font une quinzaine de blessés, dont deux très grièvement atteints. Quatre des personnes agressées seront hospitalisées. Un septuagénaire restera plusieurs semaines dans le coma. Dix membres de l'OJC sont interpellés par la police. Le soir même, Jean-Pierre Pierre-Bloch intervient en leur faveur auprès de la police judiciaire. Des poursuites sont engagées contre quelques agresseurs. Certaines sont abandonnées avec la mention suivante du juge d'instruction : Instruction inopportune ; d'autres agresseurs sont jugés non sans que des pressions venues du plus haut niveau politique se soient exercées sur le parquet. Au total, seuls trois agresseurs seront jugés ; ils seront condamnés à deux ans de prison *avec sursis* !

Olivier Mathieu

Le 6 février 1990, des millions de téléspectateurs ont pu assister à l'agression commise sur la personne d'Olivier Mathieu lors d'une émission animée par Christophe Dechavanne. Jean-Pierre Pierre-Bloch est venu sur le plateau avec un groupe de militants de l'OJC. O. Mathieu a juste le temps de lancer : Faurisson a raison . Une dizaine de nervis le rouent de coups ainsi que sa fiancée et Marc Botrel. Un personnage important des milices juives est présent : Moshe Cohen, ancien sous-lieutenant de l'armée israélienne, responsable, à l'époque, du Tagar, la branche étudiante du Betar (59, boulevard de Strasbourg, Paris Xe). Les agressions continuent en dehors du plateau et jusque dans la rue. Un agresseur sera interpellé par la police et relâché quelques heures plus tard sur l'intervention de Jean-Pierre Pierre-Bloch.

Pierre Guillaume

Pierre Guillaume, qui appartient à l'ultra-gauche, est le responsable de la Vieille Taupe, qui a publié des ouvrages révisionnistes, notamment du professeur Faurisson. Il a été la victime d'un nombre important d'agressions, soit contre sa personne à la Sorbonne, dans sa librairie de la rue d'Ulm, au Palais de justice de Paris (où les gardes ne sont pas intervenus), soit contre ses biens (dépôt de livres, matériel vidéo, librairie). En 1991, des groupes de manifestants, principalement juifs, sont venus assiéger sa librairie de la rue d'Ulm de façon régulière et ont fini par obtenir la fermeture de cette librairie en 1992 à force de violences diverses (bris de vitrine, injection de produits chimiques, intimidations physiques et autres).

Les Amis de Saint-Loup

Le 20 avril 1991, à la Maison des Mines, à Paris, une cinquantaine d'individus se réclamant du Groupe d'action juive (GAJ), armés de barres de fer et de battes de base-ball, attaquent les participants d'un colloque organisé en hommage à l'écrivain Saint-Loup (Marc Augier). On relève treize blessés, en majorité des personnées âgées, dont deux très grièvement atteints. Juliette Cavalié, 67 ans, évacuée vers l'hôpital Beaujon, y tombera dans le coma pour une durée d'environ trois mois ; reprenant conscience, elle sera condamnée pour le restant de ses jours à ne plus pouvoir s'alimenter seule ni marcher. Le journaliste Alain Léauthier, de *Libération*, et proche de Julien Dray, député socialiste et maximaliste juif, a assisté, de bout en bout, aux préparatifs et à la perpétration de l'attaque. Il en fournit un compte rendu satisfait et ironique (Un commando sioniste s'invite au meeting néo-nazi, *Libération*, 22 avril 1991, p. 28).

Robert Faurisson

Le professeur a été la victime de dix agressions physiques entre le 20 novembre 1978 et le 31 mai 1993 (deux à Lyon, deux à Vichy, deux à Stockholm et quatre à Paris). Sept de ces agressions sont dues à des organisations ou à des milices juives françaises (deux à Lyon, une à Vichy, une à Stockholm du fait de juifs français venus par avion de Paris et associés à des juifs suédois, une à la Sorbonne et une au Palais de justice de Paris).

La première de ces sept agressions a eu lieu le 20 novembre 1978 ; elle a été annoncée dans *Libération-Lyon* par le journaliste juif Bernard Schalscha qui a indiqué le jour, le lieu et l'heure des cours du professeur. Des membres de l'Union des étudiants juifs venus en train de Paris, en première classe, attaquent le professeur à l'Université ; le Dr Marc Aron, cardiologue, président du comité de liaison des institutions et des organisations juives de Lyon, est présent sur les lieux.

La deuxième agression a eu lieu lorsque le professeur a tenté de reprendre ses cours quelques semaines plus tard ; le Dr Marc Aron était encore présent ce jour-là à l'Université. Le 12 septembre 1987, à la Sorbonne, des membres d'une milice juive ont attaqué Henry Chauveau (grièvement blessé), Michel Sergent, Pierre Guillaume et Freddy Storer (Belge) ainsi que le professeur Faurisson, tous blessés. Les gardes de la Sorbonne ont appréhendé l'un des agresseurs. Un responsable, en civil, de la police a fait relâcher l'agresseur et a utilisé la violence pour expulser le professeur de l'enceinte de l'université. Rappelons que R. Faurisson avait enseigné à la Sorbonne.

Le 16 septembre 1989, un guet-apens était tendu à R. Faurisson près de son domicile, dans un parc de Vichy, par un groupe de trois jeunes gens ; sans l'intervention d'un passant, il aurait été achevé à coups de pieds dans la tête. Blessé, il devait subir une longue opération chirurgicale. L'enquête de la police judiciaire confirmera que l'agression était imputable à de jeunes activistes juifs parisiens. La veille de l'agression, R. Faurisson avait noté avec surprise la présence, à proximité de ce parc, d'un certain Nicolas Ullmann, né en 1963 ; le 12 juillet 1987, ce dernier avait violemment frappé le professeur au Sporting-Club de Vichy. A la police judiciaire, N. Ullmann, interrogé sur les raisons de sa présence en ces lieux, donnait des réponses vagues et contradictoires ; en outre, il prétendait avoir participé, le jour même de l'agression, à Paris, à un bal masqué, d'où l'impossibilité pour quiconque, sinon son hôte et ami, d'attester de sa présence ce jour-là à Paris. Il est à noter que le juge d'instruction de Cusset, près de Vichy, n'a jamais convoqué le professeur pour l'entendre ; ce juge, Jocelyne Rubantel, ne l'a reçu dans son bureau, comme un criminel, que pour lui signifier qu'elle demanderait un non-lieu. Ce qu'elle a obtenu. Aucune perquisition n'a été opérée au siège du Betar/Tagar à Paris. Une telle perquisition aurait causé trop de colère dans la communauté juive.

Le 16 octobre 1989, soit un mois, jour pour jour, après l'attentat de Vichy, une bombe explose devant la porte des locaux du *Choc du mois* , à Paris, qui sont saccagés. L'attentat est revendiqué par l'OJC et des groupes d'extrême gauche. Éric Letty, qui avait consacré un article au professeur Faurisson, aurait été tué par la bombe s'il n'avait pas, par miracle, décelé à temps l'imminence de l'explosion.

La place nous manque pour évoquer ici les autres agressions dont le professeur Faurisson a été la cible.

Autres cas

De nombreux autres cas pourraient être cités d'attaques ou d'agressions en groupe menées par des juifs : en plus des cas répertoriés par l'article du *Choc du mois* pour les années 1976-1991, il faudrait prendre en considération les cas non répertoriés et, enfin, des cas qui se sont produits depuis 1992.

Répétons-le, le total des victimes s'élève à plusieurs centaines tandis que pas un juif, en revanche, n'a été la cible d'une attaque physique concertée.

Le 14 janvier 1988, à Lyon, le professeur Jean-Claude Allard était hospitalisé à la suite d'une attaque en groupe revendiquée par l'OJC qui lui avait tendu une embuscade sur le parking de l'Université Lyon III ; en juin 1985, il avait présidé le jury de la thèse du révisionniste Henri Roques sur les Confessions de Kurt Gerstein (thèse dont la soutenance a été annulée, fait sans précédent dans les annales de l'Université française, sous la pression des juifs en colère).

Le 13 avril 1994, lors d'une interruption de séance au procès des houligans du Parc des Princes (l'un, au moins, de ces houligans était juif), des miliciens juifs armés se livraient à de

nouvelles violences ; pourtant, ces houligans avaient fait des victimes parmi les policiers et non parmi des juifs. Les miliciens s'étaient introduits au Palais de justice avec armes et barres de fer ; parmi leurs victimes allait figurer un garde du Palais. Détail intéressant : aucune enquête n'a été décidée pour tirer cette affaire au clair et la seule arrestation a été celle d'un des "militants nationalistes" agressés et qui avait osé se défendre (Les milices juives font la loi, *Le Libre Journal* , 27 avril 1994, p. 9 ; voy. aussi : Le Betar fait la loi au palais de justice , *Rivarol* , 22 avril 1994, p. 5).

Le 28 avril 1994, l'Allemand Ludwig Watzal, invité officiel de l'Université de Nanterre, était frappé par des membres d'organisations juives ou de gauche.

Les saccages de librairie ont été nombreux : en plus de Bleu-Blanc-Rouge, d'Ogmios, de la Librairie française, de la Librairie de la Vieille Taupe, on peut citer la Librairie Grégori et la Librairie de la Joyeuse Garde (dans ce dernier cas, bris de vitrine, glu empêchant l'ouverture du rideau de fer, excréments, etc.). Des bureaux, des immeubles, une église (Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris, le 21 décembre 1978), des expositions, un dépôt de livres ont été la cible d'attentats revendiqués par des organisations juives.

Le lieu le plus dangereux de France : le Palais de justice de Paris et ses abords

Pour les victimes désignées de ces milices, la ville la plus dangereuse de France est Paris. Dans Paris, l'un des arrondissements les plus dangereux est le premier arrondissement. Dans cet arrondissement, le point le plus dangereux est constitué par le Palais de justice et ses abords immédiats. Pourtant, ce point est particulièrement surveillé par la police puisque le Palais possède son commandement militaire doté de centaines de gardes armés et puisque se trouve, à côté du Palais, le Quai des Orfèvres, siège de la police judiciaire. Mais, précisément, gardes et policiers ont, durant ces dernières années, laissé se perpétrer de nombreuses violences, en particulier contre les révisionnistes convoqués au tribunal ou venus assister aux procès.

Quand une milice juive décide de faire irruption au Palais, le scénario est invariablement le suivant : les nervis, dont le comportement trahit les intentions belliqueuses, ne sont en aucune manière tenus par les gardes à distance des victimes désignées ; aucun officier de la garde ne cherche à prendre contact avec le meneur de ces troupes de choc pour lui signifier qu'aucune violence ne sera tolérée ; on laisse les assaillants insulter, provoquer, puis frapper ; quelques gardes s'efforcent de protéger quelques victimes ; si un militant se signale par une extrême violence, trois gardes l'emmènent précipitamment, puis le libèrent ; les victimes sur lesquelles pleuvent les coups ne peuvent ni faire interpeller les brutes, ni connaître leur identité. Une fois que la milice a fait son uvre et qu'elle s'éclipse, les gardes se portent vers les victimes ensanglantées ou tuméfiées et affectent un comportement de nounous éplorées. Le 9 mai 1995, un procès du professeur Faurisson s'est déroulé sans la présence des milices en question. Rien de surprenant à cela : l'avocat Jean-Serge Lorach, représentant les associations parties civiles, déclarait dans sa plaidoirie qu'il avait demandé aux survivants (et aux journalistes) de ne pas venir assister au procès. Mais, en fait, le responsable du Betar/Tagar était présent avec quelques complices devant la XVIIe chambre correctionnelle, puis à la sortie du Palais de justice : Moshe Cohen, en personne. A la sortie du Palais, il surveillait avec quatre hommes, dont l'un muni d'un radio-téléphone, le professeur Faurisson, son avocat et les personnes les accompagnant. Cette équipe disposait d'une voiture banalisée (une R 19 immatriculée 356 JEK 75) rangée sur le trottoir de la grande grille du Palais (en position de départ). Moshe Cohen, l'homme de toutes les basses besognes du Betar/Tagar, était donc là avec l'autorisation du commissaire du Ier arrondissement de Paris, Robert Baujard, et avec

l'assentiment du colonel Roger Renault, commandant les gardes du Palais, lesquels avaient pour consigne de répondre aux curieux que cette voiture appartenait à la police .

Collusion du ministère de l'Intérieur et des milices juives

Mme Françoise Castro et son époux, Laurent Fabius, sont tous deux juifs. En 1986, à l'époque où L. Fabius était le premier ministre de la France, F. Castro a révélé que les milices juives et le ministère de l'Intérieur travaillaient main dans la main. Elle a déclaré :

Extraordinaire nouveauté dans le comportement politique, la gauche a permis à des milices juives de s'installer dans des quartiers de Paris, mais aussi à Toulouse, à Marseille, à Strasbourg [et d'avoir] des contacts réguliers avec le ministre de l'Intérieur (*Le Monde* , 7 mars 1986, p. 8).

Par une sorte d'assentiment général il semble convenu que les juifs doivent être traités en France comme une minorité privilégiée, dont il faut excuser la colère (ce mot revient de façon lancinante dans la presse). Leurs milices sont les seules en France à bénéficier du droit d'être armées (voy. la photographie d'un juif armé d'un pistolet mitrailleur sur le toit d'un immeuble de la rue de Nazareth, *Libération*, 14 octobre 1986, p. 56). La police judiciaire française est paralysée dans ses enquêtes sur les crimes commis par ces milices (les jeunes activistes juifs parisiens , comme il lui est arrivé de les appeler pudiquement).

En France, ces milices jouissent d'une garantie d'impunité au moins partielle. Le pire que ses membres aient à craindre est d'avoir à s'exiler pour un temps en Allemagne ou en Israël.

Les apologistes de la violence juive

Simone Veil, ancien secrétaire général du Conseil supérieur de la magistrature et ancien ministre, présente l'exemple même de ces personnes de la communauté juive française qui incitent à l'assassinat. En 1985, à propos de Klaus Barbie, elle a déclaré : Écoutez, très sincèrement, je crois que je n'aurais pas été choquée par une exécution sommaire [de Klaus Barbie] (*Le Monde* , 24 décembre 1985, p. 14). Elle a récidivé le 22 avril 1992, lors d'une émission de la seconde chaîne de télévision consacrée à : Vichy, la mémoire et l'oubli , où elle a déclaré à propos du procès Touvier qui l'avait déçue (malgré la condamnation d'un octogénaire cancéreux à une peine de prison à vie) : Si on voulait un procès dans lequel on parle vraiment des choses, qui ne se termine pas comme le procès Touvier, eh bien, il aurait fallu au fond que quelqu'un, comme moi par exemple, à un moment quelconque froidement assassine quelqu'un . Cet assassin aurait alors été en mesure, selon S. Veil, d'expliquer publiquement les raisons de son acte. S. Veil a, une nouvelle fois, récidivé en 1994 à l'occasion de l'assassinat de René Bousquet, perpétré par un illuminé enivré d'appels à la vengeance qui se multipliaient dans toute la presse française et dans les milieux juifs, lorsqu'elle a déclaré : D'ailleurs, si j'avais eu du courage, je serais allée le tuer moi-même (*Globe Hebdo*, 11-17 mai 1994, p. 21).

Le 14 décembre 1992, sur les ondes d'une radio américaine, on a pu entendre le professeur Pierre Vidal-Naquet déclarer en anglais : Je hais Faurisson. Si je le pouvais, je le tuerais personnellement.

La liste serait longue des déclarations incendiaires de responsables juifs français appelant à la violence physique. L'assassinat politique est une pratique à laquelle les juifs ne répugnent guère. Sur le sujet, on peut lire le récent ouvrage de Nachman Ben-Yehuda, *Political Assassination by Jews, A Rhetorical Device for Justice* , New York, State University of New

York Press, 1993, XXII-527 p. On sait le rôle considérable joué par les juifs dans la Révolution bolchevique : Lénine et Trotsky n'étaient que les deux juifs les plus sanguinaires de la police politique des bolcheviks. En France, le chant des partisans a été écrit par deux juifs, Joseph Kessel (1898-1979) et Maurice Druon, tous deux membres, par la suite, de l'Académie française ; le refrain de ce chant est connu : Ohé ! Les tueurs à la balle et au couteau / Tuez vite !

Le cas des époux Klarsfeld

Dans sa *Lettre à un képi blanc* (Robert Laffont, 1975), Bernard Clavel écrit : La guerre empoisonne la paix. Regarde cette Allemande, Beate Klarsfeld, qui passe sa vie dans la haine, qui n'existe que pour la vengeance (p. 93).

A la suite de l'inculpation de Kurt Lischka, à Cologne, Serge Klarsfeld déclarait le 24 juillet 1978, lors d'une conférence de presse tenue à Paris : Nous ne cherchons pas la vengeance. Si tel était notre but, *il nous aurait été facile d'abattre tous les criminels nazis dont nous avons retrouvé la trace* Et si le tribunal de Cologne refusait de juger Lischka ? lui demande-t-on. Réponse de S. Klarsfeld : *Ce serait en quelque sorte signer son arrêt de mort* (*Le Monde*, 26 juillet 1978, p. 4).

En 1982, les Klarsfeld louaient les services d'un sicaire, un socialiste bolivien d'origine indienne, du nom de Juan Carlos, pour assassiner Klaus Barbie (*Life* , février 1985, p. 65) mais l'opération devait échouer.

En 1986, Beate Klarsfeld se laissait aller à des confidences dans un journal américain : [elle raconte] comment elle a pourchassé au moins trois anciens Nazis jusqu'à ce qu'ils se suicident ou meurent ; comment elle a organisé des tentatives pour en kidnapper d'autres ; comment elle a eu recours à des trucs pour obtenir de la presse des gros titres permettant de traîner en justice des gens convaincus que le monde les avait oubliés ou permettant de ruiner leur carrière . [Elle raconte] comment elle a giflé en public le chancelier [allemand] Kurt Kissinger en 1968 . Une fois, avec plusieurs amis, elle avait essayé de kidnapper Kurt Lischka mais la voiture prévue n'avait malheureusement que deux portes au lieu de quatre. Quant à Ernst Ehlers, harcelé par les manifestations que les Klarsfeld organisaient devant sa maison, il a d'abord démissionné de son poste [de juge], puis il s'est suicidé. Les Klarsfeld avaient retrouvé la trace de Walter Rauff au Chili ; ils manifestèrent devant son domicile et brisèrent ses fenêtres. L'homme mourut quelques mois plus tard. J'étais heureuse parce qu'aussi longtemps que ces gens vivent, ils constituent une offense pour leurs victimes. Mon mari et moi, nous ne sommes pas des fanatiques [ ]. Un jour, mon mari a placé un pistolet sur la tempe de Rauff juste pour lui montrer que nous pouvions le tuer, mais il n'a pas appuyé sur la détente (*The Chicago Tribune*, 29 juin 1986).

En 1988, S. Klarsfeld déclarait : Personne ne s'est vraiment mobilisé contre Le Pen. Il aurait fallu provoquer des affrontements pour [ ] qu'il aille jusqu'au bout de ses positions (*Le Soir* (de Bruxelles) d'après *Rivarol*, 1er juillet 1988, p. 5).

En 1990, lors de la convention de l'Union des étudiants juifs de France se tenant à Lyon où avait enseigné le professeur Faurisson et où enseignait encore Bernard Notin, S. Klarsfeld déclarait aux étudiants : Dans votre vie de juif, passez aux actes pour défendre la mémoire, pour défendre l'État juif (*Le Progrès de Lyon*, 2 novembre 1990, p. 6).

En 1991, Beate Klarsfeld s'introduisait en Syrie avec de faux papiers pour renouveler devant le domicile supposé d'Aloïs Brunner (déjà défiguré et sans presque plus de doigts aux mains à la suite de l'explosion de lettres piégées) le type d'opération mené devant les

domiciles d'anciens nationaux-socialistes ou devant le domicile (fracturé, pillé et dévasté) de Paul Touvier en 1972.

En 1992, les Klarsfeld organisaient ce que *Le Monde* appelait L'équipée sauvage du Betar à Rostock semant la terreur sur la place centrale de l'hôtel de ville de Rostock, drapeaux français et israéliens déployés, traitant les passants de "sales Allemands, sales nazis !" (*Le Monde*, 21 octobre 1992, p. 4).

Beate Klarsfeld approuvait ensuite l'attaque de l'Institut Goethe à Paris par le Betar et y voyait une violence légitime parce que les policiers de Rostock avaient interpellé quelques agresseurs, pour les relâcher (*Der Standard* (Vienne), 23 octobre 1992). On avait relevé neuf blessés parmi les policiers dont plusieurs, battus à coups de battes de base-ball et de barres de fer et aspergés de gaz de défense, avaient dû être hospitalisés.

Le 8 juin 1993, René Bousquet, ancien secrétaire général de la police à l'époque du Gouvernement de Vichy, puis déporté par les Allemands, était abattu à son domicile parisien par un illuminé ; ce dernier, régurgitant des propos à la Klarsfeld, expliquait son geste comme celui d'un justicier qui, auparavant, avait cherché à abattre Paul Touvier. Annick Cojean, du journal *Le Monde*, écrivait à propos de S. Klarsfeld : N'était-il pas le pourfendeur de Bousquet ? Celui qui l'a traqué, poursuivi, attaqué, contraint de démissionner de toutes ses responsabilités entre 1978 et 1989 ? Et ne lui a-t-on pas [par cet assassinat] volé ainsi un procès attendu, préparé de longue date ? -- L'avocat sourit doucement : Pourquoi le nier ? Ce que j'éprouve aujourd'hui, c'est avant tout du soulagement. Et tant pis si cela va à l'encontre des intérêts de la cause ! Je ne peux pas souhaiter la vie de ces gens-là. C'est plus fort que moi (*Le Monde*, 10 juin 1993, p. 28).

Déjà, le 16 septembre 1989, en apprenant l'attentat perpétré contre le professeur Faurisson, S. Klarsfeld avait déclaré sur les ondes de Radio J (J pour juive) :

Ce n'est pas tellement surprenant car quelqu'un qui provoque depuis des années la communauté juive doit s'attendre à ce genre d'événement. On ne peut pas insulter la mémoire des victimes sans qu'il y ait des conséquences. C'est quelque chose, je dirais, de regrettable peut-être, mais de normal et de naturel.

Beate Klarsfeld, de son côté, affirmait :

Quoi de plus normal que quelques jeunes gens se soient peut-être mis en colère et aient essayé de donner une leçon à Faurisson ? (*Le Monde*, 19 septembre 1989, p. 14).

L'avocat S. Klarsfeld, officier de l'Ordre national du mérite, n'a jamais caché son goût pour l'action violente dès lors qu'il estime avoir affaire à ceux qu'il appelle des criminels. Son recours au mensonge et au chantage, il ne le cache pas non plus (voy. Arno Klarsfeld, Pourquoi je suis juif, *Information juive*, juin 1994, p. 9, et S. Klarsfeld, Lettre à François Mitterrand, *Libération* , 12 septembre 1994, p. 6, où se lit la phrase suivante adressée au président de la République : D'où m'est venue l'insolence d'évoquer seul votre passé à Vichy et de vous manipuler [par une fausse information] pour vous diriger dans le bon sens : une lecture vraie des crimes consentis par Vichy ?).

En 1989, à la suite de l'attentat dont il avait été la victime à Vichy, le professeur Faurisson avait confié au *Choc du mois* (décembre 1989, p. 42-43) des réflexions qui, avec le recul du temps et, en particulier, avec l'assassinat de R. Bousquet, prennent un certain relief comme, par exemple, celle-ci : [ ] il est aisé [pour les Klarsfeld ou tel conseiller d'ambassade israélien à Paris] d'échauffer les esprits et de susciter l'action de justiciers. Le professeur concluait :

J'estime [ ] qu'il existe un terrorisme juif ; il est gémissant ; les gémissements couvrent les bruits des coups et les cris des victimes [ ]. Pour me faire taire, il faudra me tuer. Une foule de révisionnistes, en France et à l'étranger, prendra alors la relève.

Violences autres que physiques

La présente recension porte sur les violences *physiques* perpétrées par les milices juives. Elle prouve que, dans notre pays, la communauté juive, heureuse comme Dieu en France (proverbe yiddish), bénéficie de privilèges exorbitants.

Des violences qui ne sont pas physiques illustreraient tout aussi bien ces privilèges. Ne prenons que deux exemples : à l'Université Lyon II, Robert Faurisson et, à l'Université Lyon III, Bernard Notin avaient le droit -- incontestable aux yeux de la loi -- d'exercer leur métier et de reprendre leurs cours. Le Dr Marc Aron en a décidé autrement et, avec lui, des organisations comme l'Union des étudiants juifs de France qui, cyniquement, ont déclaré que pour eux *jamais plus* ces enseignants ne pourraient travailler. Se sont pliés à cet oukase, sans un murmure, tous les présidents de la République successifs, tous les premiers ministres, tous les ministres de l'Éducation, tous les présidents d'université et tous les syndicats. R. Faurisson a appris, par un courrier ordinaire, plusieurs mois après la décision et sans aucune forme d'explication, que sa chaire de professeur, dont il était titulaire, avait été supprimée. Quand, en juin 1994, Bernard Notin a cru trouver une issue et lorsque *Le Monde* a annoncé : Bernard Notin part enseigner au Maroc (9 juin 1994, p. 14), on a pu lire que l'annonce de son départ pour l'Université d'Oujda avait provoqué une réaction "scandalisée" de l'Union des étudiants juifs de France (UEJF) qui demande l'annulation de la convention signée entre les deux établissements [français et marocain] et "la radiation définitive de M. Notin du corps enseignant" (*Le Monde* , 11 juin 1994, p. 6). Dans la grande presse, pas une voix ne s'est élevée pour faire remarquer que le Dr Marc Aron et ses institutions ou organisations enfreignaient gravement les droits de fonctionnaires, entravaient la liberté de travail et causaient un dommage considérable non seulement à des individus mais au fonctionnement normal des institutions de ce pays. Le Dr Marc Aron et ses milices sont obéis dans la crainte et le tremblement. En un premier temps, ils veillent à ce que les professeurs qui suscitent leur colère ne puissent plus exercer leur métier ; en un second temps, ils peuvent compter sur *Le Canard enchaîné* pour dénoncer le scandale de ces professeurs qui sont payés (à la portion congrue) et ne travaillent pas !

Les représentants de la communauté juive et leurs organes de transmission triomphent dans la répression judiciaire ou médiatique. La force injuste de la loi s'exerce au profit de cette communauté et aux dépens de gens qualifiés d' antijuifs ; ceux-ci, pour le moindre mot, pour la moindre pensée jugés hérétiques, se voient lourdement condamner. Amendes, dommages-intérêts, peines de prison brisent les vies, détruisent les ménages, accablent les enfants. Les médias, dont jamais ne sèchent les glandes à venin, apportent leur contribution à cette hystérie vengeresse.

A l'étranger, le terrorisme juif semble présenter les mêmes caractéristiques : excepté dans le cadre particulier de la guerre judéo-palestinienne, les juifs se comportent en agresseurs sans être, de leur côté, physiquement agressés par aucun groupe antijuif ou réputé tel.

CONCLUSION

Pour la période ici prise en considération (1976-1995), la France n'a jamais connu de groupes, de commandos ou de milices qui aient exercé des violences physiques sur les juifs

(les attentats arabo-palestiniens sont une autre affaire). Mais cette évidence semble échapper aux observateurs politiques de toutes tendances. Le bilan est, jusqu'ici, le suivant : d'un côté, une cinquantaine d'agressions organisées et perpétrées par des milices armées avec, pour résultat, des centaines de victimes et, de l'autre côté, des agressions physiques et des victimes dont le total s'élève à zéro !

Avec le Betar/Tagar, la minorité juive française possède, en accord avec le ministère de l'Intérieur, des formations paramilitaires dont l'équivalent n'existe pour aucune autre partie de la population française ni pour aucune autre minorité étrangère sur le sol de la France. Ainsi que le notait *Le Choc du mois* dans son dossier sur ces milices (juin 1991, p. 11), la cinquième chaîne de télévision française diffusait, le 4 avril 1990, un reportage sur les militants du Betar/Tagar. Un étudiant y était vu se faisant tabasser par les Tagarim à la sortie de la Faculté d'Assas, à Paris. Le 18 mai 1990, la même chaîne de télévision diffusait un second reportage consacré à l'entraînement, calqué sur celui du soldat israélien , que les militants du Betar/Tagar recevaient deux fois par semaine dans un château des environs de Sarcelles (banlieue parisienne) : exercices paramilitaires et entraînement au combat rapproché sous les plis du drapeau israélien. En soi, des exercices de ce type peuvent constituer une sorte de simulacre ou de cinéma pour des esprits faibles mais, avec le Betar/Tagar, ces activités trouvent leur expression soit dans des attentats criminels, soit dans des actions de commandos qui bénéficient de l'appui du ministère de l'Intérieur, du soutien (dans les faits sinon dans les paroles) de ligues ou d'organisations dites antiracistes et d'un traitement de faveur de la part des médias.

Annie Kriegel dénonçait en 1990 une insupportable police juive de la pensée (*Le Figaro*, 3 avril 1990, p. 2, et *L'Arche*, avril 1990, p. 25). Effectivement, cette police a force de loi grâce au rabbin Sirat, qui a lancé l'idée d'une loi antirévisionniste (*Bulletin de l'Agence télégraphique juive* , 2 juin 1986, p. 1), et grâce à Laurent Fabius qui a pu revendiquer à juste titre l'initiative parlementaire du vote de cette loi [Note : François Cordier, substitut du procureur de la République, vient de requérir, le 9 mai 1995, une peine de trois mois d'emprisonnement ferme à l'encontre de Robert Faurisson sur le fondement de la loi Sirat-Fabius-Gayssot, du 13 juillet 1990 ; le professeur est, en effet, coupable de contester l'existence des chambres à gaz nazies. Le jugement sera rendu le 13 juin 1995 par la XVIIe chambre du tribunal correctionnel de Paris.]

Le répugnant montage médiatique organisé autour de la profanation de tombes juives dans le cimetière de Carpentras (profanation dans laquelle semble impliqué le fils d'un officiant de synagogue) a paralysé toute opposition au vote final de la loi Sirat-Fabius-Gayssot. Mais, à côté de cette insupportable police de la pensée, il existe en France une insupportable police armée, de style israélien, qui s'exerce à force ouverte.

Le 7 mai 1995, à Toronto (Canada), la maison du révisionniste Ernst Zündel a été dévastée par un incendie criminel. Quelques jours plus tard, le même E. Zündel recevait un colis piégé (finalement remis à la police, qui l'a fait exploser). Bien d'autres exemples de cette violence -- précédée d'une haineuse campagne de presse -- seraient à signaler. Sur le sujet, on lira la brochure de Mark Weber : *The Zionist Terror Network* / Background and Operation of the Jewish Defense League and other Criminal Zionist Groups / A Special Report, Institute for Historical Review (P.O. Box 2739, Newport Beach, Ca. 92659, USA), Revised and Updated Edition, 1993. En France, de telles violences risquent de se multiplier, si la minorité juive continue à disposer de milices armées.

Nous réclamons la fin du privilège dont bénéficie cette communauté. En attendant que soit prise une décision politique en ce sens, nous exigeons, à titre de première mesure d'urgence, que le Palais de justice de Paris *et ses abords immédiats* soient interdits à tout groupe ou à

tout responsable de groupe (à la Moshe Cohen) dont les intentions terroristes sont manifestes. Il est inadmissible qu'une certaine catégorie de justiciables et les personnes qui les accompagnent aient à redouter de passer directement des environs de la XVIIe chambre correctionnelle (présidée par Martine Ract-Madoux ou Jean-Yves Monfort) ou de la XIe chambre de la cour d'appel (présidée par Françoise Simon ou Violette Hannoun) à l'hôpital. Il est odieux que des responsables de milices campent à demeure au Palais avec tous les privilèges accordés aux membres des différents corps de la police nationale. Les petits nazillons ont reçu la raclée qu'ils méritaient devant le Palais de justice, lançait en 1980 Jean Pierre-Bloch à propos de lynchages qui s'étaient produits *dans et devant* le Palais de justice (*Libération*, 24 septembre 1980). Personne ne peut prétendre ignorer ces violences physiques que le président de la LICRA approuvait publiquement il y a quinze ans et qui, depuis quinze ans, se reproduisent *avec la complicité des forces de l'ordre*. Depuis quinze ans, ni les magistrats, ni les avocats, ni leurs syndicats respectifs n'ont exigé que cesse cet état de fait qui déshonore la justice française.Quant au dénommé Moshe Cohen, il serait temps de lui rappeler les déclarations qu'il a faites à *L'Événement du jeudi* (26 septembre 1991), et selon lesquelles tout juif aurait ses racines et son avenir en Israël et serait ainsi, en France, une personne déplacée (*sic*). A près de cinquante ans, M. Cohen qui, à l'heure même où nous écrivons, est en Israël avant de revenir en France, serait bien inspiré de faire définitivement son *aliyah*, c'est-à-dire, sa montée (*sic*) en Israël.

Le présent texte, fondé sur une documentation fournie par le professeur Faurisson, a valeur d'avertissement et de mise en garde. Il s'adresse aux autorités françaises et, en particulier, à celles qui portent les dix noms de la liste ci-dessous. Traduit en anglais, il sera diffusé auprès d'instances internationales.

Destinataires :

Jacques CHIRAC, président de la République,

Jacques TOUBON, ministre de la Justice,

Jean-Louis DEBRÉ, ministre de l'Intérieur,

Pierre DRAI, premier président de la Cour de cassation de Paris,

Myriam EZRATTY, premier président de la Cour d'appel de Paris,

Colonel Roger RENAULT, commandement militaire du Palais de justice de Paris,

Robert BAUJARD, commissaire de police du premier arrondissement de Paris,

Moshe COHEN, responsable du Betar/Tagar,

Henri HAJDENBERG, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF),

Jean-Marc SAUVÉ, secrétaire général à la Censure et du gouvernement.

Pièces jointes (à diffusion restreinte) :

Entretien avec le professeur Faurisson , *Le Choc du mois* , décembre 1989, p. 42-43,

Milices juives / Quinze ans de terrorisme, *Ibid.* , juin 1991, p. 7-13,

Ces milices qui sèment la terreur, *Ibid.*, avril 1992, p. 37-39,

Photographies : M. Fredriksen à l'hôpital ; M. Caignet vitriolé ; R. Faurisson à l'hôpital ;

Juliette Cavalié avant de sombrer dans le coma ; Tabassage par un groupe de juifs ;

Homme à kippa armé d'un pistolet mitrailleur, à Paris.

Sous presse : Emmanuel Ratier, *Les Guerriers d'Israël* (Enquête sur les milices sionistes), Facta (37, rue d'Amsterdam, 75008 Paris), 1995, 416 p., 195 F (+ 30 F pour l'envoi).

P.S. Dans la presse de la communauté, les appels à la violence physique sont monnaie courante ; à ce titre, voici la citation de la semaine : Jacques Kupfer, président du Herout de France, a, quant à lui, une idée précise de la riposte juive au FN : "Je n'ai jamais considéré que l'antisémitisme se réglait à coup de communiqués ou de discussions philosophiques, dit-il. Mais je sais comment on règle le problème des antisémites : d'une manière très physique. La jeunesse juive doit être prête à cela : il ne faut ni pleurer, ni craindre, ni se lamenter" [ ] (Arié Ben Abraham, Le Pacte communautaire, *Tribune juive* , semaine du 25 au 1er juin 1995, p. 15).
